



Comprendre et contrer les multiples formes de violence à caractère sexuel vécues dans un contexte d'enseignement supérieur

Webinaire « Le Courage d'Agir »

19 novembre 2020

La transcription est fournie afin de faciliter l'accessibilité de la communication et peut ne pas être un compte rendu intégral.

Andréanne St-Gelais :

Bonjour à tous et à toutes. Bienvenue à ce webinaire. Je m'appelle Andréanne St-Gelais, je suis coordonnatrice de projet pour *Le courage d'agir*, qui est une initiative pancanadienne lancée il y a deux ans qui vise à combattre et à prévenir la violence fondée sur le genre sur les campus postsecondaires au Canada. C'est une initiative qui s'appuie sur les recommandations d'un rapport qui a été rédigé par *Possibility Seeds Consulting*, rapport qui s'intitule *Le courage d'agir — Élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire*. *Le courage d'agir*, c'est la première collaboration pancanadienne du genre qui réunit des experts, des expertes, des membres de partout au Canada pour mettre fin à la violence fondée sur le genre sur les campus. Une des caractéristiques clés du projet est notre série de webinaires, des webinaires qui sont gratuits, où on invite des experts, des expertes à discuter de concepts clés et à partager des pratiques prometteuses pour mettre fin à la violence fondée sur le genre sur les campus. Donc au nom de toute l'équipe je vous souhaite à la bienvenue à ce webinaire-ci qui s'intitule « *Comprendre et contrer les multiples formes de violence à caractère sexuel vécues dans un contexte d'enseignement supérieur* ».

Quelques éléments d'information avant de débiter le webinaire. On a la chance que notre série de webinaires soit soutenue par l'ASEUCC, soit l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada et le projet est également rendu possible grâce au soutien et au financement du ministère des Femmes et Égalité des genres et du Gouvernement fédéral du Canada. Avant de débiter, on trouve que c'est important de reconnaître que notre travail se déroule sur et à travers les territoires de nombreuses nations autochtones. On reconnaît que la violence fondée sur le genre est une forme de violence causée par la colonisation qui est utilisée pour marginaliser et déposséder des peuples autochtones de leurs terres et de leurs eaux. Donc, notre travail dans tout ça vise à honorer cette vérité-là pendant qu'on s'efforce de décoloniser ce qu'on fait et de rendre justice aux femmes autochtones disparues et assassinées à travers le pays.

Une petite note sur le format : Madame Sandrine Ricci, qui est notre conférencière aujourd'hui, prendra la parole pendant environ 45 minutes. Tout au long de la présentation, je vous invite à soumettre vos questions et vos commentaires dans la boîte de questions-réponses qui se trouve au bas de votre écran. On va prendre le temps d'avoir une brève période de questions à la fin de la conférence, donc dans les dix dernières minutes. À la fin du webinaire aussi, je vous le dis tout de suite, vous allez recevoir un lien vers un formulaire d'évaluation. On vous



serait très reconnaissants, très reconnaissantes de prendre quelques instants pour nous faire part de vos commentaires. Ça nous aide directement à améliorer le format des prochains webinaires. À noter que tous les commentaires qui vont être reçus vont être anonymes et après la séance d'aujourd'hui vous allez aussi recevoir un lien vers l'enregistrement. Vous pourrez donc réécouter le tout ou diffuser la conférence dans vos réseaux si jamais il y a des gens qui seraient intéressés à écouter ce qu'on partage avec vous aujourd'hui.

Notre conférencière d'aujourd'hui, Madame Sandrine Ricci, est sociologue, spécialiste de la violence sexuelle dans différents contextes. Elle contribue actuellement aux travaux de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur. Elle est aussi chargée de cours depuis 2009 à l'Université du Québec à Montréal. Elle a dernièrement suspendu ses activités d'enseignement en sociologie et en études féministes pour terminer la rédaction d'une thèse de doctorat portant sur la notion de culture du viol. Parmi ses plus récentes publications, on retrouve de multiples rapports et articles issus de l'enquête ESSIMU sur la violence sexuelle en milieu d'enseignement supérieur dont elle est l'une des instigatrices et cochercheuse. Mentionnons deux articles parus en 2019 *Tackling rape culture in Quebec universities : a network of feminist resistance* dans la revue *Violence against women* et *La culture du viol à l'université : enjeux pour la pratique enseignante* dans les *Actes du symposium canadien sur la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur*.

Avant de céder la parole à madame Ricci, je veux prendre un moment ici pour vous inviter à prendre une profonde respiration parce que le travail de prévention de lutte aux violences fondées sur le genre, c'est un travail qui est difficile. Donc juste un petit rappel de faire attention à votre bien-être pendant que vous écoutez, que vous participez à ces conversations qui peuvent être difficiles. Je vais déposer dans la boîte de conversation une liste de ressources que vous pouvez consulter si jamais le besoin se fait sentir au cours de la conférence. Donc c'est à vous, Madame Ricci : je vous laisse le plancher.

Sandrine Ricci :

Merci beaucoup. Merci aussi de l'invitation. Merci d'être là aux personnes que je ne vois pas. C'est une présentation qui a deux principaux objectifs : de favoriser les apprentissages sur les multiples formes de violence à caractère sexuel vécues dans un contexte d'enseignement supérieur et les outils théoriques, certains d'entre eux parce qu'évidemment on ne pourra pas faire le tour, mais qui seraient utiles pour contrer et d'abord comprendre ces violences avec une insistance sur les violences sexuelles qui se produisent de manière indirecte ou sans contact physique. Évidemment, plusieurs d'entre vous savent qu'il y a plusieurs façons de saisir, de comprendre et de contrer les violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, mais l'approche féministe s'avère particulièrement utile. Elle a produit une masse d'outils pour comprendre et contrer cette violence sexuelle et c'est donc l'approche qui m'apparaît la plus pertinente et sur laquelle je m'appuie pour cette présentation.



Pour mémoire et précision, le féminisme ce n'est pas juste un mouvement social. C'est aussi un appareillage théorique vraiment diversifié et un ensemble de savoir qui vise la transformation sociale. Ça m'apparaît aussi important de souligner que ce sont des approches qui sont en phase avec ce qu'on appelle, dans les milieux de prévention de la violence sexuelle et particulièrement en milieu universitaire ou d'enseignement supérieur, les approches centrées sur les victimes, sur les survivantes. [En anglais, on parle de] *survivor, sexual violence survivor oriented approaches*. Alors, je ne discuterai pas aujourd'hui de manière exhaustive de chacun des contenus, de chacune des diapositives que j'inclus dans ce diaporama. Il y en a plusieurs que j'inclus à titre informatif ou de référence. Vous pourrez éventuellement y revenir ultérieurement en incluant bien sûr à la période de questions à la fin de cette présentation.

On va parler de définition. Dans la section définir, mesurer, catégoriser la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur, on va aborder les enjeux de terminologie, qui est définitionnelle, et voir aussi à un niveau plus appliqué, ce que les résultats de l'enquête ESSIMU donnent à voir. Ensuite, dans une deuxième partie, je vous propose d'élargir le cadre de compréhension avec les outils théoriques. Notamment, je défends un cadrage sociopolitique du problème des violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur et je présenterai très brièvement le concept de culture du viol et celui de continuum de la violence sexuelle qui sont des concepts très utilisés depuis longtemps dans le domaine. Je vais souvent utiliser simplement [le terme] « violences sexuelles », mais je vais utiliser aussi deux acronymes [qui peuvent aussi apparaître] sur les diapositives. Donc VSMES, vous aurez compris, c'est « violences sexuelles dans les milieux d'enseignement supérieur » et VSMU qui est « violences sexuelles en milieu universitaire », soit le contexte sur lequel je vais insister aujourd'hui.

Pourquoi justement? Parce que j'ai fait partie de cette enquête, ESSIMU, soit *l'Enquête sexualité, sécurité, interaction en milieu universitaire et ce qu'en disent étudiant.es, enseignant.es et employé.es*. C'est ça l'acronyme ESSIMU, mais je précise quand même que de ce que j'ai vu des résultats de la recherche qui ont été publiés très très récemment, le mois dernier, par ma collègue Manon Bergeron, [d'une autre] enquête en milieu collégial, c'est que plusieurs des constats ou des outils que j'aborde aujourd'hui s'appliquent à la fois au milieu universitaire et au milieu collégial. PIECES, soit *Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité*, est une nouvelle recherche qui a été conduite par mes collègues en milieu collégial par la *Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur* et qui est dirigée par Manon Bergeron. J'associe Manon Bergeron et plusieurs de mes collègues au contenu que je présente aujourd'hui et je précise aussi qu'à la fin du diaporama, il y a la liste des références bibliographiques que je vais mentionner et mobiliser tout au long de cette présentation.

Quand on veut comprendre et contrer la violence sexuelle et plus spécifiquement quand on fait de la recherche, comme c'est mon cas, sur la violence sexuelle en milieu d'enseignement supérieur, il y a deux défis qui se présentent et qui concernent la qualification et la quantification de cette violence. Il apparaît que le défi de la quantification des faits empiriques, des vécus, des expériences dont il est question, ce défi de la quantification il recouvre le défi de la qualification. C'est-à-dire que mesurer, chiffrer, engage d'emblée un travail de définition et d'intelligibilité du problème à l'étude. Alors, autrement dit, pour se saisir d'un problème, pour le comprendre et pour le contrer il faut le nommer. Il faut le circonscrire. Le terme général qui est « violences sexuelles » ou « violences à caractère sexuel » inclut ce qu'on entend communément par « agression sexuelle » ou même par « viol », même si c'est une catégorie qui a été retirée du *Code criminel canadien*, c'est quand même un terme qui est encore employé. Ce terme, « violences sexuelles », ça recouvre un éventail beaucoup plus large de comportements et de situations qui sont en rapport avec la sexualité de l'agresseur ou de la victime.

Alors, depuis les années 70, il y a des études qui ont révélé de manière exponentielle les conséquences néfastes sur la liberté, sur le sentiment de sécurité de même que sur la santé mentale et physique des victimes, souvent des femmes, de ces agissements sexualisés qu'elles considéraient non désirés ou forcés, dont certains ne faisant pas l'objet d'une criminalisation. Alors, il y a une pluralité d'approches définitionnelles de la violence sexuelle qui coexistent avec des catégories qui peuvent ou non correspondre justement aux normes juridiques et aussi aux représentations du sens commun, aux idées ou parfois aux préjugés qu'on a sur ces situations-là. Et un des enjeux définitionnels qui est ancien, mais qui reste d'actualité, c'est justement non seulement de qualifier adéquatement les différents actes qui sont rattachés à la violence sexuelle, mais d'éviter aussi la déqualification que produisent des terminologies euphémisantes ou qui sont situés dans un registre moral. Alors, par exemple, en ce qui me concerne, j'ai défendu l'argument que l'emploi du terme abus sexuel peut contribuer à euphémiser la violence sexuelle, à la minimiser. Ça, c'est dans un article qui a paru, un chapitre de livre en fait, paru en 2017 et j'ai mis la référence à la fin.

Donc, autant la multiplicité des formes de violences que la disparité des définitions et des terminologies compliquent passablement la production, la compilation des données statistiques à propos de la violence sexuelle et, plus largement, la prévention de ce fait social. Évidemment, l'accent, on le comprend bien, il est généralement placé sur la transgression du consentement sexuel d'une personne ou [sur] l'absence de consentement dans les cas où elle est incapable de consentir, mais toutes les formes de violences sexuelles ne comptent pas et ne se comptent pas de la même manière. C'est-à-dire que privilégier une définition plutôt qu'une autre va entraîner une variation qui est parfois très importante dans les résultats des recherches et dans le travail de preuve statistique qui concourent à la construction sociale



des violences sexuelles à caractère sexuel, incluant leur mise à l'agenda politique.

Alors il s'agit [...] d'une terminologie dont les définitions, vous le comprendrez bien, ne sont pas stabilisées. Elles varient fortement selon les cas de référence des acteurs qui les mobilisent et, à part le monde académique, il y a une multitude d'acteurs qui s'engagent dans le travail définitionnel des violences sexuelles incluant l'état et des institutions de diverses natures comme les institutions d'enseignement supérieur et le secteur communautaire, [de même que] les milieux militants particulièrement [ceux qui sont] féministes. Mais les définitions légales et institutionnelles de la violence sexuelle méritent un examen attentif en raison du pouvoir qui est conféré par leur autorité, qu'elles soient scientifiques ou politiques. Par exemple la Loi 22.1 qui est en fait le cadre juridique des violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur [au Québec] [...]. Cette loi, votée en 2017, [précise] que la notion de violence à caractère sexuel s'entend de toutes formes de violences commises par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toutes autres inconduites qui se manifestent notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotations sexuelles non désirées incluant celles relatives aux diversités sexuelles ou de genres et exprimées directement ou indirectement y compris par un moyen technologique.

Vous voyez que j'ai mis certains termes en gras. On y reviendra tout au long de la présentation. Donc, [...] ça, c'était la loi que le gouvernement du Québec a édictée. Maintenant, on passe à une définition institutionnelle : [celle de] la politique 16 de l'UQAM qui est l'université qui est la mienne et puis qui est une université qui a adopté une définition qui me semble intéressante [...]. [Elle définit la violence sexuelle comme] des comportements, des propos, des attitudes à caractères sexuels non consentis ou non désirés avec ou sans contact physique incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique tels que les médias sociaux ou autres médias numériques. Et les violences sexuelles peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestation et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force. [...] Je vous ai indiqué les différents types de manifestations que ça peut inclure cette définition-là. Je ne les discute pas du tout en détail aujourd'hui. Ça illustre les propos sur lesquels je vais revenir relativement à la variété, à la diversité des gestes qui peuvent être qualifiés de violences à caractère sexuel.

Ce qu'il faut retenir quand même, [c'est qu'il y a] toutes sortes de gestes impliqués. Il faut quand même se dire que c'est la multiplicité des catégories qui sont en présence, les catégories de violences sexuelles et aussi la multiplicité des terminologies, des vocabulaires auxquels je faisais référence tout à l'heure. [Tout cela] rend quasi impossible la prise en compte de l'ensemble des manifestations, des dimensions de ce problème-là dans une même étude, dans une même politique ou dans un même plan d'intervention. Alors, typiquement, en recherche ou au

niveau politique on va surtout s'intéresser aux expressions « classiques » de la violence sexuelle, comme les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, mais néanmoins ce que montre les définitions de la Loi 22.1 et de la politique 16 [de l'UQAM] c'est qu'il y a quand même plusieurs travaux de recherche qui exposent des phénomènes autres que ces expressions classiques et qui vont exposer des phénomènes d'émergences plus récents ou de conceptualisations plus récentes, comme un ensemble de violences sexuelles qui sont dématérialisées, qui sont basées sur la création et le partage d'image non autorisé et facilité par la technologie numérique.

On en arrive à ce que l'enquête ESSIMU donne à voir. Donc, on s'était doté d'une conception de la violence sexuelle inclusive de toutes ces manifestations. Des définitions inspirées par la théorie féministe et en phase avec la définition des CDC c'est-à-dire les *Centers for diseases control and prevention* dont la mission est d'orienter les actions de santé publique aux États-Unis. C'est une définition qui est très souvent mobilisée dans le domaine. Alors, l'enquête ESSIMU, elle s'est intéressée aux manifestations de violences sexuelles en milieu universitaire qui étaient vécues par l'ensemble des membres de la communauté, c'est-à-dire à la fois la population étudiante et les [personnes] employées. Typiquement, les études ne s'intéressaient qu'aux violences sexuelles sur les campus dans la population étudiante. Nous, on a tenu à interroger aussi les [personnes] employées, les [membres du] personnel qu'ils soient enseignants ou autre. Et [on s'est intéressé aux] violences qui sont commises non seulement sur les campus, mais aussi [dans le cadre] des activités universitaires qui ont lieu à l'extérieur des murs de l'université, par exemple, des lancements de recherche, des conférences, des activités étudiantes en lien avec les associations, etc. Et puis enfin, on s'est intéressé à ces violences-là qui étaient commises par une personne qui est affiliée à la même université.

On a donc élaboré un instrument de mesure qui visait à répertorier les événements de violences sexuelles vécues en milieux universitaires et leur contexte notamment, en fait toute une série d'information. [Ce qui nous a donné] cet instrument de mesure qui comprend trois grandes catégories. À noter que [le tout] était inspiré par des travaux antérieurs de chercheurs aux États-Unis notamment et puis, je pense que la recherche PIECES au niveau collégial utilise les mêmes catégories. Évidemment, ce sont des catégories analytiques qui n'étaient pas stipulées, formulées comme telles dans le questionnaire qui était donné aux participantes et aux participants. Ça distingue ces trois grandes catégories : le harcèlement sexuel, les comportements sexuels non désirés et la coercition sexuelle. Je vous mets, après cette diapositive, [...] des exemples pour que vous compreniez les genres de comportements qui sont à l'œuvre, mais je ne vais pas les lire ou les discuter. Vous les aurez donc en référence dans ce diaporama.

Ce que ça montre ces statistiques-là, c'est un paquet de choses, mais j'attire votre attention sur les deux pastilles à droite de votre écran. Les pastilles noires et bleues qui montrent le caractère fréquent et répété de la VSMU [violence sexuelle en milieu universitaire]. Dans l'échantillon



de l'enquête, c'est 9 284 participantes et participants, donc des étudiants et des employés. Il y en a 36,91 % qui ont indiqué avoir vécu au moins une situation de harcèlement sexuel, de comportement sexuel non désiré ou de coercition sexuelle par une autre personne affiliée à leur université, et ce depuis un temps court, [soit] dans la dernière année ou depuis un temps long, [soit] depuis qu'elles étudient ou qu'elles travaillent à l'université. Ce que ça donne à voir ces statistiques-là, c'est que donc les commentaires harcelants, à connotation sexuelle, se produisent plus souvent que des attaques physiques, ce qui est concordant avec les données sur la violence sexuelle dans différents milieux.

La pastille bleue montre la cooccurrence du fait qu'il y ait plusieurs formes de violences sexuelles qui se produisent dans le vécu d'une personne puisque 41,8 % ont vécu, sur les 3 430 personnes qui ont répondu, [...] deux ou trois formes [de violence sexuelle]. Vers la fin, on va revenir sur cet aspect-là du problème qui se produit dans une multiplicité de contexte. Je ne commente pas l'ensemble des contextes, encore une fois, je vous laisse les résultats à titre référentiel. On a déboulonné un certain nombre d'idées préconçues, par exemple, que c'était les initiations qui posaient problème. Là, on voit que 47,4 % des situations, c'est lors d'une fête ou d'un 5 à 7, donc lors d'une activité sociale, mais ça n'inclut pas les initiations qui comptent pour 12 %, en fait [et] qui sont plus bas dans le tableau. Une large part [des violences sexuelles], aussi, [se produisent] dans les activités liées aux études. Le petit dessin à gauche de l'écran répertorie la majorité des situations et les résultats confirment les groupes qui sont plus à risque de subir des violences sexuelles en milieux universitaires : le groupe des femmes, les personnes qui s'identifient [...] à la catégorie des minorités sexuelles ou des minorités de genre et les individus qui ont déclaré avoir un handicap ou vivre avec un problème de santé. Ça, ce sont les personnes qui sont surreprésentées dans les résultats d'ESSIMU. Il y a donc une importante victimisation, parmi la population étudiante, mais on voit que les personnels ne sont pas épargnés par la violence sexuelle en milieux universitaires.

Parmi les 2 730 personnes qui travaillaient dans l'une des six universités qui étaient à l'étude et qui ont participé à l'enquête, on voit les statistiques pour chacune des trois catégories (harcèlement sexuel, comportement sexuel non désiré et coercition sexuelle) et ce qu'il faut retenir, outre, évidemment, la fréquence c'est que ce sont, pour ce qui concerne les employés, ce sont des personnes, des violences qui sont souvent exercées par une personne de statut hiérarchique supérieur à la victime. Un dernier aspect que je commenterai en termes de la recherche ESSIMU, c'est évidemment cette problématique. Un grand nombre de victimes garde le silence. En fait, une personne sur trois n'a pas dévoilé à quiconque et neuf personnes sur dix n'ont pas dénoncé aux instances de l'université. [...] Ça cause toutes sortes de problèmes, mais on peut considérer déjà d'emblée que les cas de violences sexuelles en milieux universitaires, plus largement de violences sexuelles qui sont signalées aux autorités représentent la pointe de l'iceberg, d'autant plus que certaines manifestations de violence



peuvent être laissées dans l'ombre quand elles n'impliquent pas d'attouchements ou de contacts physiques.

Plusieurs comportements peuvent ne pas être identifiés par les personnes qui les vivent comme étant violents, alors qu'ils correspondent à la définition de la violence sexuelle telle qu'on l'a vu antérieurement. Pourquoi ces personnes-là n'identifient pas ce qu'elles ont vécu comme de la violence sexuelle ? Et bien, ça fait référence à ce qu'on appelle les mythes sur le viol. Je vous renvoie à l'importante littérature sur cette notion-là et je vous renvoie aussi aux travaux de ma collègue, Catherine Rousseau, qui a davantage creusé ce qu'on appelle le *labelling*, [soit] cet enjeu de la qualification par les victimes qui contribue à éclairer notamment comment l'intériorisation de représentations erronées ou sexistes peut avoir un impact sur la perception des victimes et les empêcher de reconnaître le caractère violent ou, à tout le moins, inapproprié des actes vécus et connus. Bien sûr, parmi les pistes explicatives de ce silence, [on retrouve] des difficultés à reconnaître la violence sexuelle, [...] les enjeux de nature structurelle en lien avec les rapports de pouvoir et les inégalités sociales.

Ce qui m'amène à la deuxième partie de la présentation. Je veux quand même, pour synthétiser un peu, souligner que le portrait statistique qui est fourni par l'enquête, par les résultats de recherche d'ESSIMU, mais aussi par d'autres recherches et par la recherche PIECES en milieu collégial contredit une croyance populaire depuis longtemps combattue par les féministes selon laquelle la violence sexuelle est un phénomène marginal. Les données confirment la fréquence, la présence de la violence sexuelle et la pertinence de concevoir ce problème avec un cadrage féministe systémique et selon ce qu'on appelle un continuum. Le concept qu'on va voir tout de suite après, l'approche théorique de cette problématique, va favoriser la mise en lumière du caractère répréhensible des comportements qui sont par ailleurs socialement banalisés, bien souvent, et minimisés tant par les agresseurs que par les victimes et l'ensemble de la société.

Donc, un cadrage sociopolitique du problème de la violence sexuelle dans les milieux d'enseignement supérieur nous permet de reconnaître l'école, tous niveaux confondus d'ailleurs, depuis l'enfance, comme un lieu de reproduction des inégalités sociales. Il y a beaucoup de travaux qui portent là-dessus. Ce lieu de reproduction des inégalités sociales, dans le contexte néolibéral sur lequel je n'ai le temps de m'attarder en particulier, est marqué notamment par le déclin du financement public de l'enseignement supérieur, [par] la corporatisation accrue des universités – où il existe un risque réel que les administrations et les élus politiques choisissent des solutions rapides pour satisfaire à l'agenda politique ou pour améliorer une image publique plutôt que de prendre une décision motivée et fondée sur l'expertise des personnes chercheuses, des survivantes, des militantes, des travailleuses, etc. [...] Il y en aurait long à dire. L'université, en somme, c'est un lieu, un espace social où les relations entre les individus et entre les groupes d'individus sont structurellement hiérarchisées. Il y a des relations d'autorités qui sont spécifiques à ce milieu, un milieu d'études et de travail qui est

fréquenté par des personnes d'âge et de fonction et de statut hétérogène. Il y a, par exemple, une relation d'autorité entre le personnel enseignant et le corps étudiant. Il y a une dynamique inégale, qui peut vulnérabiliser les étudiantes et étudiants à des abus de pouvoir, voire à des violences sexuelles [...].

Les espaces d'enseignement supérieur sont marqués par des rapports de pouvoir sociétaux qui incluent le sexisme et le système de genre, ce qu'on appelle l'hétéronormativité et le racisme, le colonialisme, le capacitisme, etc. Tout cela réfère à ce que l'on conceptualise parfois en termes d'intersection des oppressions ou d'intersectionnalité. Donc, la violence sexuelle en milieux universitaires, ça s'inscrit dans un contexte plus large d'abord de sexisme systémique et d'inégalité entre les genres et on peut remarquer que [cela se produit] malgré une relative féminisation de l'université. Une féminisation du reste, au Québec comme ailleurs, qui s'effectue essentiellement depuis les échelons inférieurs. Donc, les milieux d'enseignement supérieur et de la recherche sont considérés comme un lieu de reproduction du genre, un espace qui va maintenir globalement les hommes dans une position dominante. Cette dimension structurelle s'avère d'autant plus complexe à prendre en compte que, outre le genre, il y a d'autres systèmes, des divisions, des hiérarchies qui induisent d'importantes variations dans l'expérience de la violence relativement aux inégalités socio-économiques, au racisme, au communalisme, enfin aux rapports de pouvoir que j'évoque ici. Je souligne aussi que l'âge doit aussi être envisagé comme une variable importante dans [...] ces rapports hiérarchiques à l'université, mais aussi dans les violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur ou dans le reste de la société. Les jeunes sont surreprésentés, particulièrement les jeunes femmes et les minorités sexuelles et de genre.

Toutes ces décennies de luttes, de revendications, à l'interne comme à l'externe, n'empêchent pas encore que des inégalités systémiques persistent dans les [milieux] d'enseignement supérieur et place certains groupes sociaux plus à risque de subir [la violence sexuelle]. Un cadre d'analyse sociopolitique qui reconnaît ces dynamiques permet ou implique de tenir à distance des lectures dépolitisées, des lectures individualisantes sur la sécurité, sur le climat sur les campus [...] ou en matière de gestion des risques. Un cadre d'analyse sociopolitique va permettre aussi de dépasser ce que j'appelle le discours des « pommes pourries », c'est-à-dire une approche en termes de cas isolé. Ce qui est important de saisir, c'est que le problème de la violence sexuelle en l'occurrence dans les universités ou sur les campus, il n'est pas, il ne peut pas seulement être associé à un employé ou un étudiant, à un individu autrement dit qui aurait des problèmes psychologiques, ça doit être compris comme un problème dans l'organisation elle-même et, plus largement, dans la société.

Sur ce point, ces dernières années, la notion de culture du viol apparaît souvent dans les mobilisations sociales, mais aussi dans les écrits spécialisés ou institutionnels pour caractériser un environnement social qui tend à banaliser, à normaliser et donc à perpétuer ces violences

sexuelles. Je vous ai mis [...] un extrait d'une infographie qu'on a faite avec la Chaire sur la culture du viol et les milieux universitaires. Cet environnement, tout le monde y baigne à des degrés divers, consciemment ou non. Tout le monde [le] reproduit incluant les femmes et les autres groupes minorisés, à leur détriment d'ailleurs, mais c'est ce qui fait que notamment on a de la difficulté à reconnaître la violence sexuelle comme de la violence, et ce, qu'elle soit vécue ou qu'elle soit exercée. [Ce sont] des phénomènes qu'on peut qualifier de normalisation. Ce sont des processus qui sont complexes, historiques et qui font que des comportements deviennent banalisés jusqu'à devenir tolérés socialement ou alors, comme j'ai pu l'écrire, que c'est l'anormal qui devient la norme en fait. [On peut prendre, à titre d'exemple] le quotidien des femmes.

L'analyse des données, que ça soit celles d'ESSIMU ou d'autres recherches, met en lumière ces processus de banalisation, de normalisation qui renvoient à l'intériorisation des mythes, comme je l'ai évoqué, et qui tendent aussi à responsabiliser, à culpabiliser les victimes. [Il s'agit là d'une] notion qui est importante dans cette idée de culture du viol, [soit] une réponse sociale qui tend à blâmer les victimes pour les violences qu'elles subissent et tend à placer la responsabilité de la prévention sur les victimes potentielles. C'est là où on voit maintenant des mesures de prévention qui essaient de sensibiliser à l'importance de mettre le poids de la prévention sur les garçons, par exemple. C'est une tendance qui est [aussi] associée à ce qu'on appelle le *slut-shaming* parfois traduit par [le terme] « humiliation des salopes ».

Le *slut-shaming*, c'est un terme qui renvoie à la stigmatisation du comportement des femmes, bien souvent de sorte que l'attention reste concentrée sur les agissements de la victime plutôt que sur ceux de l'agresseur ou sur les rapports de pouvoir explicatifs de la violence sexuelle. Il y a, comme on a vu, la culture du viol, la culture du silence. Le problème [vient] du silence et la culture du viol, c'est une culture du silence. On a vu que 90 % des victimes ne signalaient pas les événements de violences sexuelles et c'est un silence qui est rendu possible par la culpabilisation des victimes. Cette culture du viol, elle opère une sorte de retournement par lequel ce sont les victimes qui sont responsabilisées et, par exemple, on a vu au Québec une intensification de l'attention accordée à la violence sexuelle en milieu universitaire avec les agressions sexuelles qui ont été commises contre des femmes dans les résidences étudiantes de l'Université Laval dans la nuit du 14 au 15 octobre 2016. Et, à ce moment-là, l'administration de l'Université Laval avait été critiquée pour la décision initiale du recteur de garder le silence, puis d'envoyer un message à la communauté étudiante vivant sur le campus dans les résidences pour leur rappeler l'importance de fermer les portes de leur chambre, ce qui a été perçu comme du *victim blaming*. Ce qu'on voit sur la photo dans le diaporama, [les violences sexuelles en milieux universitaires], ce n'est pas une question de serrure.

Ces événements, cette réaction de l'administration, l'immobilisation sociale qu'ils ont provoquée, ont généré une importante couverture

médiatique qui a propulsé la notion de culture du viol dans une conversation à l'échelle du Québec. D'ailleurs, c'est dans l'urgence de cette actualité que l'ancienne ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a amorcé les consultations qui ont mené à l'adoption de la Loi 22.1 [au Québec].

Un autre concept, qui s'arrime très bien à une approche féministe systémique ou [à celui de] culture du viol, c'est celui de continuum de la violence sexuelle. C'est une approche qui a été proposée par Liz Kelly, une sociologue britannique dans les années 80 [...]. Il était déjà question de continuum de violence, mais c'est véritablement elle qui a développé cette approche pour la violence sexuelle et la violence faite aux femmes en particulier. Cette approche [souligne] que plusieurs formes de violence se côtoient, peuvent conduire l'une à l'autre ou encore coexister. [Elle] reconnaît que les femmes et les autres groupes minorisés subissent de la violence sexuelle dans plusieurs sphères de leur vie, de ce que les collègues *Savoie et collègues* ont qualifié de violences ordinaires à des formes de violences qui sont catégorisées comme des infractions criminelles. [Cette approche] souligne que cette violence-là, elle est partout, elle est en amont, elle est en aval et qu'elle a un effet cumulatif sur les victimes. En somme, c'est une approche qui met en relief la variété, la répétition des situations vécues par les personnes qui sont les cibles de la violence masculine patriarcale et d'autant plus qu'elles s'avèrent teintées généralement par d'autres formes de violence à consonance raciste, colonialiste, hétérosexiste, classiste, capacitisme, etc. Donc, vraiment, ce qui est important pour comprendre ce continuum c'est de tenir compte des autres rapports de pouvoir, outre le genre, qui vont s'entrecroiser et qui modulent l'exposition, c'est-à-dire le risque et le vécu de la violence sexuelle. J'ajouterais aussi que cette approche en termes de continuum évite de poser des jugements qui sont parfois informés par le sens commun, qui sont un peu ostentatoires sur la gravité des événements. Penser en termes de continuum, ça nous amène à remettre en question la catégorisation par rapport aux catégories légales, mais leur compréhension aussi, notamment pour déterminer ce qui constitue de la violence ou non [...].

Je voudrais quand même dire, pour conclure, [...] que cette approche du continuum qui a été développée dans les années 80, particulièrement par Kelly, est très utilisée et discutée, actualisée par des travaux tout à fait récents. L'enquête ESSIMU, par exemple, mobilise cette approche-là. Et puis, la plupart des acteurs politiques du mouvement des femmes, par exemple, la mobilise aussi. [L'approche du continuum] engage vraiment, à mon sens, une réflexion sur la minorisation des « inconduites » qui n'impliquent pas de contact physique ou de brutalité, mais qui vont quand même déjà poser problème, mais aussi qui relèvent de comportements qui sont répréhensibles au sens de la Loi 22.1 et des politiques [institutionnelles] comme la politique 16 à l'UQAM [...]. C'est cette idée-là qu'essaie de montrer tout un tas de travaux, [...] qu'au-delà des manifestations directes de la violence, il y a des comportements, d'une part, qui sont indirects parce qu'ils n'impliquent pas de contact, de



brutalité, par la voie numérique, par le biais des technologies comme on l'a évoqué.

Non seulement il y a ces comportements-là, sans contacts, mais il y a aussi toute la dimension de la violence induite par les rapports de pouvoir, par les relations d'autorités, qui sont des formes de violence qui ont des conséquences matérielles très concrètes, mais qui sont bien souvent invisibles. Donc, à la fois au niveau individuel et au niveau structurel, il y a cette violence indirecte et, même si c'est important de reconnaître que c'est une violence qui se propage beaucoup par les idées auxquelles une société ou des individus adhèrent parfois même sans s'en rendre compte, ces dynamiques-là ont des conséquences concrètes très matérielles qui se traduisent par de la précarité, par un manque de liberté, etc. Donc, des idées, des dynamiques, des rapports de pouvoir qui sont préjudiciables aux victimes, qui garantissent, faut-il le rappeler, l'impunité aux agresseurs et qui contribuent ultimement à ce que les statistiques soient aussi élevées, d'où l'importance de s'intéresser à ces phénomènes-là dans toute leur complexité et avec un cadre d'analyse large, une définition inclusive de la violence sexuelle. J'espère avoir été claire dans cet objectif-là et je rappelle que j'ai mis les références à la fin de ma présentation. S'il y a des éléments sur lesquels vous voulez revenir dans la période de questions, ça va me faire plaisir. Merci.

Andréanne St-Gelais : Un grand merci pour la présentation. On va maintenant passer à la période de questions. J'ai déjà quelques questions dans la boîte de questions-réponses, mais si jamais il y en a d'autres qui s'ajoutent, n'hésitez pas à les écrire sur le petit bouton « Q&R », au bas de votre écran. Si jamais ce n'est pas possible de répondre à toutes les questions, on pourra, si vous affichez votre nom, vous contacter [par courriel] pour acheminer une réponse suite à la présentation. Donc la première question que [...] j'ai ici c'est « Qu'est-ce que vous entendez par le capacitisme ? ».

Sandrine Ricci : Ce sont les rapports de pouvoir qui font en sorte que la norme dominante c'est une norme établie sur un corps, disons, qui est performant. C'est un rapport de pouvoir contre les personnes qui vivent avec un handicap ou qui souffrent d'un problème de santé, par exemple un déficit d'attention ou etc.

Andréanne St-Gelais : La deuxième question va comme suit : « Je lis ces temps-ci beaucoup de textes, d'articles qui se concentrent sur la victimisation et qui font notamment le lien entre la consommation d'alcool des victimes et les autres caractéristiques et les violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur. Je me suis fait la réflexion que ce type de travaux contribuent à responsabiliser les victimes et qu'il serait peut-être pertinent de s'intéresser aux personnes qui agressent plutôt qu'aux victimes survivantes et à leurs caractéristiques. Qu'en pensez-vous ? »

Sandrine Ricci : Bien d'accord. Il y a des liens entre la consommation d'alcool ou d'autres substances, mais qui ne peuvent pas être considérés comme des facteurs explicatifs. Je ne peux rien ajouter de plus que ça.



- Andréanne St-Gelais : Super. On a une question ici qui est très d'actualité, en lien avec la pandémie. « Est-ce qu'on peut penser que les violences sexuelles en milieu d'enseignement supérieur, est-ce qu'elles augmentent ou est-ce qu'elles diminuent en contexte de pandémie et de COVID-19 ? ».
- Sandrine Ricci : Ce que j'entends... évidemment on n'a pas, l'équipe ESSIMU et ni même la chaire, mené de recherche là-dessus. Ce que j'entends de différents groupes de femmes comme les Centres de femmes, les maisons d'hébergements, etc., c'est que la pandémie non seulement creuse les inégalités sociales – cela n'est pas surprenant considérant les enjeux économiques, etc. – mais augmente aussi la précarité des femmes. [La pandémie] a un impact en termes de dégradation de la santé mentale qui a une incidence probable sur les situations de violence. Est-ce que la situation de confinement, d'isolement social, une surprésence possible dans l'univers numérique, ça peut avoir un impact par rapport à d'autres types de violences qu'en milieux universitaires ou collégiaux ? C'est possible. Autrement dit, est-ce qu'il y a une violence accrue dans la famille, dans la sphère privée, dans le couple ? Est-ce que, à cause de la précarité, les gens sont amenés à accepter, à céder à des pressions, à accepter des comportements ? Je pense que c'est possible.
- J'ai d'ailleurs reçu, hier, les résultats d'une enquête par l'organisation *MeToo* aux États-Unis, qui visait à mesurer l'impact de la COVID sur les personnes survivantes racisées. Elles utilisent le terme *survivors of colour* et les résultats préliminaires indiquent que les personnes survivantes racisées sont particulièrement à risque de vivre de la précarité socio-économique en lien avec l'accès à la nourriture, à un toit, à de l'hébergement durant la pandémie, donc insécurité financière plus importante parmi les personnes noires. Il y a des enjeux en termes de mettre un terme aux études en enseignement supérieur à cause de cette pandémie et c'est particulièrement vrai des personnes qui ont une précarité économique, mais aussi qui ont vécu de la violence sexuelle. Donc, oui, je pense qu'il va falloir s'intéresser à cette problématique-là, sous cet angle.
- Andréanne St-Gelais : Excellent [...]. On a encore le temps pour une ou deux questions. « Est-ce que vous pouvez revenir sur la violence sexuelle sans contact physique ? ».
- Sandrine Ricci : En fait, je pense que dans la présentation, j'ai beaucoup mis l'accent sur les formes indirectes. On a vu aussi qu'il y a des commentaires, qu'il y a les problèmes qu'on appelle « violence sexuelle facilitée par la technologie », il y a ce qui concerne les rapports de pouvoir. Bref, l'essentiel du propos sur lequel je voulais attirer l'attention c'est de mettre à distance [...] les conceptions restrictives de la violence et de la violence sexuelle en particulier, mais c'est valable aussi pour d'autres formes de violence et ça ça fait écho à des débats très anciens notamment en sociologie, en sciences sociales, qui voient des chercheurs, des intellectuels débattre sur qu'est-ce qui devrait être considéré comme de la violence ou pas. Est-ce que les atteintes à la dignité, est-ce que le dénigrement, est-ce que d'envoyer une photo de



son pénis non sollicitée, est-ce que justement prendre une photo ce qu'on appelle le *upskirting* – [soit le fait de] prendre une photo sous la jupe des femmes dans les lieux publics sans leur consentement, évidemment, et la diffuser. [Ce sont des formes] émergentes de violences sexuelles auxquelles j'ai pu faire référence en contexte numérique. Il a tout ce qui concerne la *revenge porn*, le fait de se venger d'une ancienne copine ou conjointe en envoyant des images intimes dans l'espace public sans son consentement. Bref, tout ça, ça élargit ce qu'on peut considérer comme étant de la violence, mais tout le monde n'est pas d'accord avec ça puisqu'il a des perspectives qui vont insister pour qu'on garde le cap sur l'atteinte au corps, à la physicalité. Ce sont des débats que moi je trouve très intéressants et qui sont surtout très importants pour la prévention et pour la sanction de ces violences-là.

Andréanne St-Gelais :

Merci. C'est tout le temps qu'on avait aujourd'hui pour les questions. Un grand merci de votre participation, de votre présence au webinaire. J'espère que ça aura été un moment qui a été engageant, qui a été stimulant pour tout le monde. Petit rappel que l'enregistrement va être disponible sur notre site web d'ici quelques jours. Vous allez trouver dans la boîte de conversation le lien que je viens d'envoyer qui est le formulaire d'évaluation du webinaire. Je vous remercie de prendre le temps de remplir le tout en quittant. Si jamais vous voulez rester au courant du projet, vous pouvez rester en contact avec nous par les médias sociaux. Le nom de l'organisation est *Possibility Seeds* sur Twitter, Facebook, LinkedIn et Instagram. Merci beaucoup tout le monde encore une fois et on se retrouve avec plaisir au prochain webinaire.